

Instructions d'utilisation du contenant de transport de liquides inflammables (CTLI)

Services nationaux de laboratoire judiciaire de la GRC – Analyse de traces

Note : La boîte de transport qui vous est fournie respecte et excède la réglementation d'emballage pour l'envoi de liquides inflammables et combustibles (Classe 3) et de substances corrosives (Classe 8) de matières dangereuses comme définies par Transports Canada dans le document TP14850 (2010) - Petits contenants pour le transport des marchandises dangereuses de classe 3, 4, 5, 6.1, 8 et 9, une norme de Transports Canada.

Le contenant de transport de liquides inflammables (CTLI) :

1. Est conçu pour permettre d'expédier des quantités limitées de liquides inflammables de façon sécuritaire :
 - en réduisant la quantité de liquides potentiellement inflammables envoyés au laboratoire;
 - en évitant aux personnes qui manipulent les contenants d'être exposées à ces liquides;
 - en prévenant la perte d'échantillons et en préservant la continuité de possession des pièces à conviction.
2. Contient :
 - une boîte extérieure conforme aux exigences d'emballage pour le transport des marchandises dangereuses (TMD);
 - une boîte métallique intérieure de protection avec couvercle, un matériau absorbant, des sacs à fermeture par pression et glissière, et des fioles à échantillon en verre;
 - des pipettes jetables pour l'échantillonnage;
 - des instructions sur l'échantillonnage, l'emballage et l'envoi des pièces à conviction.

OBTENTION d'un contenant de transport de liquides inflammables (CTLI)

1. Transmettre, par courriel (méthode préférée) ou par télécopie, un formulaire C-414 - *Demande de service du laboratoire judiciaire* des Services nationaux de laboratoire judiciaire dûment rempli au Centre d'évaluation judiciaire (CEJ), pour obtenir l'autorisation d'envoyer des pièces à conviction pour une affaire :

Courriel : FAC-CEJ@rcmp-grc.gc.ca

Télécopieur : 1-877-243-5047

Téléphone : 1-866-677-5227

2. Un représentant du CEJ communiquera avec le demandeur pour autoriser la demande de service. Si la demande est approuvée, de l'information sur la réception d'un CTLI sera fournie.

UTILISATION du contenant de transport de liquides inflammables (CTLI)

Ouverture du CTLI

1. Le CTLI arrivera enveloppé dans un emballage de papier. Retirer et jeter cet emballage de papier. Le CTLI doit être renvoyé sans emballage extérieur, de façon à ce que les marques liées au TMD apposées sur la boîte soient bien visibles.
2. Couper le ruban adhésif en longeant les bords des deux rabats formant le couvercle de la boîte. **NE PAS PELER LE RUBAN**, car cela pourrait endommager la boîte. **Si la boîte est endommagée, elle ne peut pas être utilisée pour le TMD.**

Préparation de l'échantillon

1. Placer les marques d'identification (sur une étiquette ou à l'aide d'un marqueur permanent) suivantes à l'extérieur de chaque fiole en verre :
 - A. Numéro de dossier;
 - B. Numéro de pièce à conviction tel qu'il figure sur le formulaire C-414(un numéro de pièce à conviction par fiole).

Recouvrir les marques d'identification de ruban adhésif transparent pour éviter qu'elles ne se dissolvent ou que la friction ne les fasse disparaître.
2. Utiliser une nouvelle pipette de plastique jetable propre (incluses dans la boîte d'expédition) pour chaque échantillon, et remplir (au moins à moitié) la fiole à échantillon incluse. Bien fermer la fiole à l'aide de son couvercle, et jeter la pipette.
3. Inscrire le numéro de pièce à conviction et le numéro de dossier sur l'extérieur du sac en plastique à fermeture par pression et glissière.
4. Placer la fiole dans le sac à fermeture par pression et glissière (une fiole par sac); presser le sac pour en retirer le plus d'air possible et sceller le sac.
5. Répéter pour tout autre échantillon liquide.

Montage du CTLI

1. Retirer la boîte métallique contenant le sac de vermiculite de la boîte en carton.

2. Placer chaque fiole (scellée dans son propre sac à fermeture par pression et glissière) dans le sac de vermiculite se trouvant à l'intérieur de la boîte métallique. Placer la vermiculite autour des sacs à fermeture par pression et glissière, et sceller le sac de vermiculite de façon sûre. Note : Il est possible de placer jusqu'à quatre fioles de verre, chacune dans son propre sac à fermeture, dans le sac de vermiculite.

3. Placer le couvercle métallique sur la boîte métallique et fermer à coups de marteau. Placer l'anneau de blocage par-dessus le couvercle et donner quelques coups de marteau pour le fixer en place ou bien les agrafes de protection une fois le couvercle mis en place (voir figure). Placer un sceau de continuité de possession sur la boîte métallique en apposant du ruban adhésif en travers du couvercle de façon à ce qu'il retombe de chaque côté de la boîte. Apposer vos initiales sur le ruban adhésif. À l'aide d'un marqueur permanent ou d'une étiquette, inscrire ce qui suit sur l'extérieur de la boîte métallique :

- A. Numéro de dossier;
- B. Numéro de pièce à conviction tel qu'il figure sur le formulaire C-414.

4. Insérer la boîte métallique scellée dans le coussin en mousse et recouvrir la boîte métallique de l'autre coussin en mousse avec du ruban adhésif. Ne pas couvrir les inscriptions figurant dans du papier.



Envoi du CTLI

1. Mettre la *Demande de service du laboratoire judiciaire* approuvée (formulaire C-414), accompagné de la mention "Échantillon à analyser" dans une enveloppe d'expédition et coller l'enveloppe sur le dessus de la boîte à l'extérieur.
2. Envoyer le CTLI scellé par service de messagerie (transport terrestre). **Ne pas envoyer le contenant par courrier régulier ou par avion.**